

Identification de l'organisme qui passe le marché : MME Dominique BERNIER, Rédacteur, Ville d'Enghien-les-Bains, 57 rue du Général de Gaulle, 95880 Enghien-les-bains

Objet du marché : La mission s'inscrit dans le cadre du renforcement souhaité par la commune de l'offre alimentaire traditionnelle et des commerces de bouche, et notamment de l'offre sédentaire et non sédentaire. Elle fait suite à la réalisation d'une étude préalable d'opportunité et de programmation. Elle vise à conduire, à partir des conclusions de cette première étude, une mission de finalisation du programme et du cahier des charges techniques de conception, ainsi que des modalités futures de mise en oeuvre, de chacun des deux programmes d'intervention : modernisation du marché couvert de la place de Verdun et construction d'une nouvelle halle permanente du coeur de ville. La mission est décomposée en deux phases : la phase préparatoire et pré-opérationnelle, et la phase de finalisation des deux projets.

Durée du marché : Les délais d'exécution commencent à compter du jour de la notification du marché. Les délais plafonds sont décomposés en deux temps:

- 1) 4 mois maximum pour la modernisation du marché couvert place de Verdun
- 2) 6 mois maximum pour la construction de la halle permanente

Il est précisé que les deux études doivent être menées concomitamment, et que le délai de 6 mois maximum inclut le délai de 4 mois, ces deux périodes n'étant pas cumulatives.

Nombre et consistance des lots : Sans objet

Procédure de passation : La présente consultation est lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

La consultation est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La procédure concerne un marché à passer par une seule personne morale de droit public.

Modalités d'attribution : Le marché sera attribué soit à une entreprise seule soit à un groupement d'entreprises conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera obligatoirement solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. Le mandataire devra disposer des compétences en architecture et urbanisme. En application de l'article 51-VI du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

Critères de sélection : Critères de jugement des offres :

Le prix : 30%

La pertinence de la méthodologie proposée pour mener de front les deux études (modernisation du marché couvert place de Verdun et construction d'une nouvelle halle permanente) : 30%

L'expérience professionnelle de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations (avec curriculum vitae, formations, compétences) : 20%

Le délai d'exécution de l'étude sur la modernisation du marché couvert place de Verdun : 20%

Date limite : Date limite de réception des offres : Lundi 16 Janvier 2012 à 12h

Renseignements divers : La durée de validité des offres est de 120 jours.

Le DCE est gratuit.

Le candidat a la possibilité de demander que le dossier de consultation lui soit adressé par voie postale, sur support papier, ou par courrier électronique (marchepublic@enghien95.fr - télécopie 01 34 28 46 07).

Justifications à produire

Pièces de candidature :

En application des dispositions de l'article 45 du Code des Marchés Publics en vigueur, le candidat (ou chaque co-traitant en cas de groupement ainsi que les sous-traitants) transmettra à l'appui de sa candidature, les documents suivants :

- Les formulaires DC1) (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces formulaires sont disponibles sur le site www.minefi.gouv.fr

A défaut, les candidats devront produire des justificatifs sur papier libre reprenant les informations suivantes :

- les documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager :

- les références obtenues auprès de collectivités publiques pour des prestations similaires au cours des trois dernières années, indiquant le montant et le contenu des prestations, la date et le destinataire. Ces références devront être présentées à l'appui de certificats de capacité du destinataire ou, à défaut, par

une déclaration du candidat précisant les coordonnées téléphoniques d'un interlocuteur représentant le donneur d'ordre ;

Il est précisé que les références (liste et/ou certificats de capacité) ne doivent pas dépasser 20 pages en format A4.

- les références produites doivent être similaires à l'objet du marché et de complexité comparable. Elles doivent attester de la bonne exécution de prestations antérieures.

- la déclaration du chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires des prestations, objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,

- une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, conformément aux dispositions des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics.

Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

En cas de groupement, les justifications précitées devront être produites par chaque membre du groupement. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

En cas de sous-traitance envisagée lors de la remise de l'offre, le candidat est invité à produire pour chaque sous-traitant les mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles et financières ainsi que l'engagement écrit de chacun de ces sous-traitants justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Conformément à l'article 46 III du Code des Marchés Publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code ainsi que les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail. Il devra également produire un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Pièces justificatives de l'offre :

- L'acte d'engagement dûment complété et signée par le(s) représentants qualifié(s) du (des) prestataire(s) ;

L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre l'ensemble des renseignements exigés par l'article 114-1° du code des marchés publics.

- Une note sur les moyens humains dédiés au regard des compétences nécessaires à l'exécution des prestations (CV, formations et expérience professionnelle du chef de projet et des différents intervenants de l'équipe)

- Un planning prévisionnel d'exécution

- Une note permettant d'apprécier la pertinence de la méthodologie proposée pour mener de front les deux études (la construction de la halle permanente et la modernisation du marché couvert place de Verdun)

- La décomposition du prix global et forfaitaire décomposée par élément de mission et par phase (chacune des phases devra préciser sa durée globale et son coût total; le prix devra être décomposé par intervenant et par niveau de compétence)

Les autres pièces remises pour la consultation sont à conserver par le candidat. En cas de litige les pièces originales conservées dans les archives de la ville feront foi.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française. A défaut, le pouvoir adjudicateur peut, conformément à l'article 45 V du code des marchés publics, « exiger que les candidats joignent une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, aux documents rédigés dans une autre langue qu'ils remettent ».

Conditions de remise des offres :

Les offres peuvent être adressées par voie postale ou remises en main propre au service destinataire.

Transmission par voie postale ou remise en mains propres

Les offres sont transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé avant la date et l'heure limites indiquées dans la page de garde du présent règlement sous peine d'être renvoyé à leurs auteurs

Le pli contient deux enveloppes intérieures également cachetées. L'enveloppe extérieure porte l'adresse suivante :

Service Achats- Marchés Publics
57, rue du Général de Gaulle
95880 Enghien Les Bains

Le pli indique la mention suivante :

« Proposition pour le marché n° 95 210 89 ST 11-080 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en oeuvre d'un programme de modernisation du marché couvert de la place de Verdun et à la construction d'une nouvelle halle permanente de coeur de ville -
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Les enveloppes intérieures portent le nom du candidat ainsi que respectivement les mentions "Candidature" et "offre".

L'enveloppe concernant la candidature contient les pièces justificatives de la candidature.

L'enveloppe concernant l'offre contient les pièces justificatives de l'offre.

Il est précisé que le non respect de la présentation séparée de la candidature et de l'offre ne constitue pas un motif de rejet de la candidature.

La remise des offres par voie électronique est interdite.

Les candidats sont autorisés à proposer des variantes. Les variantes pourront porter sur les spécifications suivantes :

- des prestations complémentaires intégrées à la phase préparatoire et pré-opérationnelle et à la phase de finalisation des projets.

Instances de recours

Instances chargées des procédures de recours et auprès desquelles des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 2-4 boulevard de l'hautil - 95027 - Cergy Pontoise Cedex -
Téléphone : 01 30 17 34 00 - Télécopieur : 01 30 17 34 53

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Adresse Internet : Les renseignements d'ordre administratif et les pièces de marché peuvent être obtenus auprès de :

Service Achats - Marchés publics - Madame Dominique Bernier

57 rue du général de Gaulle
95880 - ENGHIEEN-LES-BAINS

N° télécopie: 0134284607

Courriel : marchepublic@enghien95.fr

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de :

Service Urbanisme - M. GOYOT

57 rue du Général de Gaulle
95880 Enghien Les Bains

Courriel : sgoyot@enghien95.fr

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 30 décembre 2011